

BREVES CFTC FINANCES DE JANVIER 2022



DGFIP :

2022 sera marquée sur le plan syndical par les élections professionnelles le 8 décembre soit dans moins de 11 mois. Le syndicat CFTC à la DGFIP est déjà mobilisé. Deux sessions de stage se tiennent en ce mois de janvier à l'attention des secrétaires départementaux de toutes les sections de la CFTC DGFIP.



Pour cela, une équipe des quatre formateurs et intervenants forts de leurs expériences et de leur expertise présenteront les nouvelles instances du dialogue social : les comités sociaux d'administrations et leur formation spécialisée.

Le vote électronique dont le process va évoluer par rapport à 2018 sera également expliqué aux quarante participants inscrits. Il n'y a pas de sujets tabous toutes les questions seront traitées : Comment mobiliser pour constituer des listes ? Comment faire campagne ? Avec quels outils, quels appuis, quels moyens ? Quel bilan porter et mettre en avant sur les quatre années écoulées pour mobiliser sur le vote CFTC ?

Voilà le programme complet de ces formations mises en place par la Fédération des Agents de l'État CFTC pour débiter cette année cruciale.

DOUANES :

En ce début d'année 2022, en Douane le blocage du dialogue social se poursuit. Impossible de trouver un terrain d'entente avec notre Directrice pas plus qu'avec notre Ministre sur l'accompagnement social du transfert de nos missions fiscales vers la DGFIP.



Cette réforme majeure pour la Douane, qui entraîne de base la suppression de 700 emplois nets, et bien d'autres à venir, pourrait n'être que le début de transformations de grande ampleur pour notre administration.

L'intersyndicale des Douanes n'a signé aucun protocole d'accord et réclame toujours une mesure financière pérenne pour l'ensemble des douaniers afin d'accompagner ces restructurations. A ce jour cette demande légitime se voit toujours opposer une fin de non-recevoir, ou un renvoi à des discussions ultérieures.

Dans ce contexte délétère, les organisations syndicales soudées refusent toute participation aux instances de dialogue formel, et préparent une grande journée de mobilisation pour le 10 mars prochain.

INSEE :

Dans le cadre du dispositif Services publics Ecoresponsables et de la démarche Bercy vert, l'Insee s'est engagé sur un projet « Insee vert » visant à réduire l'empreinte environnementale de ses activités.

Aux 1eres actions soumises à l'appréciation des OS, la CFTC a apporté son éclairage :

- Sur le remplacement pour moitié de véhicules thermiques par des véhicules électriques : la CFTC Insee considère comme plus « verte » une réduction du nombre de déplacements (enquêtes téléphoniques et non systématiquement en face à face) et une meilleure organisation de ceux-ci lorsqu'ils sont inévitables (covoiturage, adaptation du référentiel

voyage...);

- Cantines : la CFTC Insee propose d'aller plus loin que les conventions de dons de repas non consommés, en valorisant nos rebuts alimentaires à destination du bétail et en portant à 20 % les produits bio dans les cantines ;

- La CFTC Insee suggère aussi de mieux maîtriser la traçabilité de nos achats (alimentaires, consommables, matériels) pour privilégier les produits français autant que possible ;

Nous demandons enfin de disposer de bilans réguliers sur la démarche de suppression des produits phytopharmaceutiques, le volume des dons de biens mobiliers (déclassés), le nombre de bornes électriques disponibles dans chaque établissement et sur les travaux menés dans le cadre du programme TIGRE de Gains Rapides d'Economies.

CCRF :

Télétravail

Aucun scoop, l'administration se limitant à décliner... aucun chiffre (d'ailleurs, aurons-nous un jour les chiffres des DDI ?) mais juste la confirmation de la 5ème vague !

Nous avons rappelé les difficultés engendrées par le télétravail imposé dans l'urgence pour les agents ne disposant pas à domicile de moyens en matériel et d'un environnement de travail adapté, ainsi que les réticences à accorder les 4 jours de télétravail encouragés par la Fonction Publique lorsque cela se justifie.

L'administration a, selon son habitude, minimisé les problèmes... (absence de PCA) reconnaissant, à peine, qu'elle ne disposait pas d'éléments d'information complets au niveau du réseau.

L'indemnité télétravail s'appliquera en cas de télétravail contraint (2,50 € par jour), y compris pour les stagiaires ENCCRF ; notons qu'à l'ENCCRF, les consignes sont « évolutives ».



Versement de l'indemnité télétravail du 4ème trimestre 2021

Elle sera versée par la DGCCRF, selon les remontées des SGC départementaux pour les agents en DDI...
qui devront vérifier que les montants correspondent bien à ce qui leur est dû !